

Annoncé par Jacques Mézard le 15 décembre, ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières.



Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, ce plan vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes, qui connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale.

Ce programme s'adresse en priorité à des villes "pôles d'attractivité" hors périmètre des métropoles, dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire. Il faut que la commune soit volontaire et qu'elle ait un projet et une volonté politique partagée au niveau intercommunal.

Il cible un panel de 200 à 250 villes, qui seront sélectionnées selon les modalités présentées dans une instruction adressées aux préfets de région le 10 janvier. D'ici le 15 février, les préfets devront adresser une liste de communes pouvant relever du programme. Trois catégories de communes sont distinguées selon la maturité de leur projet de revitalisation.

Les villes sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement et signeront un contrat spécifique

visant à la mise en oeuvre d'une opération de revitalisation territoriale (ORT). Selon la maturité de leurs projets, les contractualisations pourront se faire dès 2018 pour les villes les plus avancées et jusqu'en 2020 pour celles ayant "un diagnostic partiel de situation, mais sans projet de territoire opérationnel et/ou un portage politique et une ingénierie à constituer ou à renforcer".

## En savoir plus

- [Le dossier de presse Accès](#) [1]
- [Instruction du gouvernement relative au lancement du programme « Action Cœur de ville » Accès](#) [2]
- [Article de Localtis Accès](#) [3]

Dates: Mercredi 31 janvier 2018 - 11:15

Thématiques: [Aménagement du territoire](#) [4]

[Développement économique](#) [5]

[Logement / habitat](#) [6]

[Politique de la ville - DSU](#) [7]

Publié le 31 janvier 2018

**URL de la source (modifié le 31/01/2018 - 11:21):** <https://irev.fr/actualites-0/action-coeur-de-ville-un-plan-pour-revitaliser-les-villes-moyennes>

### Liens

[1] [http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dp\\_action-coeur-de-ville\\_20171215.pdf](http://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dp_action-coeur-de-ville_20171215.pdf)

[2] [http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir\\_42909.pdf](http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42909.pdf)

[3] <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250280419706>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3674>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3678>

[6] <https://irev.fr/taxonomy/term/3688>

[7] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>